



## divorce d'une française avec un étranger

Par **angelinadeseo**, le **01/02/2009** à **19:19**

bonjour

je me suis mariée en mai 2007 à paris avec un turc il a obtenu une carte de séjour d'un an, qu'il a pu renouveler un an jusqu'à mai 2009 où il doit refaire la demande. Je suis française et en cours de divorce avec lui, de plus il y a un dossier chez mr le procureur et chez le juge des enfants car nous avons un bébé de 16 mois. tout est mis en place pour la protection de l'enfant.

Je voudrais savoir si mon futur ex mari aura le droit de renouveler sa carte de séjour étant divorcé de moi et ayant de plus un dossier avec violence sur enfant?